

Un an de mise en œuvre des recommandations de la Commission Stiglitz *Vers une nouvelle génération d'indicateurs*

Il y a un an, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, dite Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi », remettait son rapport au Président de la République. Ce rapport, partant du constat de l'insuffisance des instruments de mesure pour faire face aux choix de société, contient des recommandations visant à orienter les travaux scientifiques en cours vers la mise à disposition de nouveaux indicateurs plus pertinents, à même de répondre aux enjeux actuels de développement durable. Ce rapport, qui faisait date en 2009, n'a pas vocation à être le point final d'une réflexion, mais bien à servir d'aiguillon et de guide pour des travaux déjà engagés, qui se poursuivent aujourd'hui. Ces travaux, à l'origine de nature plus scientifique, visent à déboucher sur la mise à disposition progressive de nouvelles statistiques officielles. C'est l'occasion, un an après, de faire le point sur ce qui est accompli et ce qui va changer en matière d'offre d'informations et d'indicateurs.

L'écart entre la mesure statistique des performances économiques et du « progrès » social et la perception de ces mêmes faits par les citoyens est devenu un sujet de débat. C'est le cas en particulier du Produit intérieur brut (PIB) comme indicateur global de ce progrès. Au delà, de nombreux observateurs font le constat de l'insuffisance des instruments de mesure pour faire face aux choix de société. Or les décisions dépendent des instruments de mesure : ce que nous mesurons, ainsi que la qualité des mesures effectuées déterminent la qualité des actions, tant au niveau des décideurs qu'au niveau individuel. La commission dite « Stiglitz-Sen-Fitoussi », mise en place à la demande du Président de la République, en partant de ce constat d'insuffisance, a examiné les possibilités d'améliorer les instruments de mesure et a remis en septembre 2009 un rapport en trois parties : « **la mesure du PIB, la qualité de la vie, le développement durable et l'environnement** ». Sa synthèse présente douze recommandations (encadré) visant à orienter les travaux scientifiques en cours vers la mise à disposition de nouveaux indicateurs plus pertinents, à même de répondre aux enjeux actuels de connaissance du progrès des sociétés au-delà de la production de biens et services. Ils visent aussi à mesurer la capacité du développement des sociétés à s'inscrire dans la durée, pour ne pas doper la croissance d'aujourd'hui en réduisant les chances des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

Quelques recommandations importantes

La Commission déconseille de privilégier un indicateur synthétique unique car, quel que soit l'indicateur envisagé, l'agrégation de données disparates ne va pas de soi et surtout parce qu'il ne saurait rendre compte à la fois de la complexité de l'activité économique, de la qualité de la vie et de la durabilité du développement. La Commission souligne l'utilité du PIB pour mesurer la production marchande et ne propose donc pas de l'abandonner. Elle préconise de recourir à d'autres approches et d'autres indicateurs pour mesurer le bien-être. La Commission déconseille les indices composites qui présentent l'inconvénient d'être normatifs puisqu'ils agrègent des informations de nature hétérogène en leur donnant une note et une pondération. Elle ne retient pas l'empreinte écologique car elle s'appuie sur certains choix d'agrégation pouvant être problématiques et parce que l'essentiel des informations qu'elle transmet s'explique par les émissions de CO₂. Il est donc plus simple de retenir celles-ci pour mesurer une « **empreinte carbone** » des pressions humaines sur le climat, ce qui a été fait en la retenant parmi les 15 indicateurs de développement durable associés à la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013.

La Commission souligne la très grande complexité de mesurer la durabilité en raison de sa dimension présente et future mais suggère néanmoins quelques pistes. S'agissant des ressources



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

naturelles, l'objectif étant de savoir si elles sont surconsommées ou non, **le rapport recommande le choix d'indicateurs pouvant être interprétés comme des variations de stocks**. Elle déconseille le calcul d'un « PIB vert » car l'évaluation monétaire des atteintes à l'environnement est très difficile et surtout parce qu'il ne renseigne pas sur la variation des stocks de ressources naturelles, donc sur la surconsommation ou non de ressources, et en conséquence sur la durabilité du développement.

La Commission examine avec intérêt l'indicateur « **épargne nette ajustée** » produit par la Banque mondiale car il intègre le capital physique, le capital humain et les ressources naturelles échangées sur des marchés. Elle suggère qu'un indicateur de ce type pourrait être retenu comme indice monétaire de durabilité, en le complétant d'indicateurs physiques des pressions environnementales.

Un an après, de nombreuses recommandations sont mises en œuvre

Le Président de la République a demandé que les services de l'État mettent en œuvre rapidement les recommandations de la Commission. Un an après la remise du rapport, les services de l'Insee et du CGDD-SOeS ont entrepris la mise en œuvre de la plupart des recommandations. Certains de ces travaux ont déjà été publiés et vont se poursuivre dans les mois et les années à venir.

C'est surtout sur la troisième partie que le Commissariat général au développement durable (CGDD) peut apporter des réponses et des contributions à court et à moyen terme (voir exemples concrets présentés ci-après), les deux autres points relevant plutôt des compétences de l'Insee et de services statistiques d'autres ministères.

Mais le CGDD apporte également sa contribution aux autres parties. Dans sa première partie sur la mesure du PIB, le rapport préconise de privilégier la perspective des ménages et de la consommation ou des revenus, plutôt que la perspective des entreprises et de la production. Ces recommandations visent en priorité la comptabilité nationale, mais elles ont inspiré également la création de nouveaux indicateurs comme l'« **empreinte carbone** ». De même, dans la seconde partie sur la qualité de la vie, des éclairages sont donnés sur certains aspects du bien-être, objectif ou perçu. Perception sociale de l'environnement, des risques liés à l'environnement, de la qualité de vie en habitat (humidité des logements, bruits...), pratiques environnementales au quotidien, autant de thèmes nouveaux qui font actuellement l'objet de publications ou seront présentés prochainement. Une estimation des populations et des logements exposés aux risques naturels, comme les inondations, a également été réalisée.

15 **Indicateurs du développement durable** (IDD) ont été retenus pour accompagner la nouvelle Stratégie nationale du développement durable (SNDD), adoptée en juillet dernier, en Comité interministériel du développement durable (CIDD).

Parmi eux, les indicateurs de développement durable relatifs à l'environnement vont dans le sens des recommandations de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, puisque plusieurs d'entre eux peuvent être interprétés comme des variations d'un « stock », d'un capital entrant dans la détermination du bien-être humain. Ils permettent ainsi dans leur domaine de savoir si la croissance d'aujourd'hui épuise le capital dont auront

besoin les générations futures pour permettre la croissance de demain. C'est le cas notamment de l'empreinte carbone, de la **consommation de matières par habitant** (voir ci-après), mais aussi de l'artificialisation des sols ou, dans le domaine de la biodiversité, de la population des oiseaux communs. De plus, cet ensemble d'indicateurs peut constituer une amorce de « batterie d'indicateurs physiques des pressions environnementales » également recommandée par la Commission.

L'empreinte carbone de la demande finale nationale

L'empreinte carbone est conseillée par la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Elle mesure les émissions de CO₂ générées, non pas par les entreprises dans leurs activités de production, mais par les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits. Ce changement d'angle novateur permet de prendre en compte le contenu en importation de la consommation des ménages pour mesurer les émissions de CO₂ générées à l'étranger par notre consommation nationale.

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre élaborés dans le cadre de la convention sur le climat sont établis sur la base du périmètre territorial des pays signataires. Cependant, dans le contexte d'une économie mondialisée, il apparaît nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et services consommés, y compris celles générées hors du territoire national.

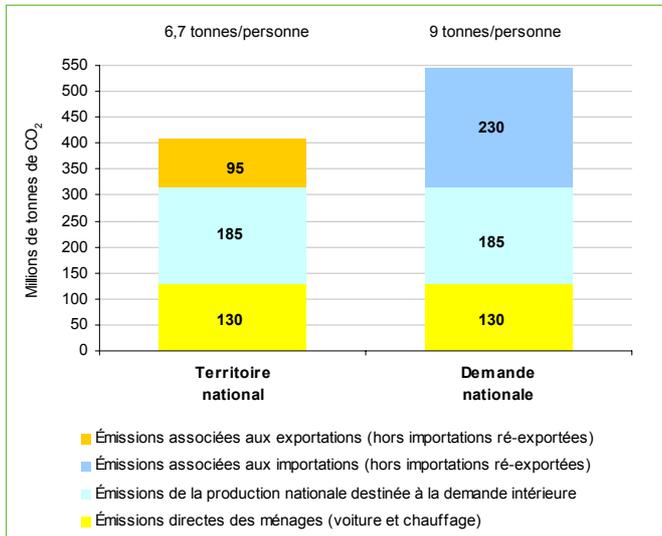
Élargir le suivi des émissions de gaz à effet de serre, du seul périmètre territorial du pays au contenu en équivalent CO₂ des échanges extérieurs, permet ainsi d'apprécier l'impact global de la consommation du pays sur le climat, bien public mondial.

Cette « empreinte carbone », mesurée dans une optique « émissions induites par consommation nationale » quel que soit le lieu d'émissions de CO₂ dans le monde, donne ainsi une idée plus pertinente des pressions environnementales exercées dans le monde par chaque pays que celle retraçant les « émissions du territoire national ». Elle est donc plus adaptée pour les comparaisons internationales.

Une première estimation pour la France, relative au CO₂ uniquement, a été réalisée pour 2005, année pour laquelle on dispose des données les plus complètes. Elle montre que les seules importations de la France seraient responsables de l'émission de 230 millions de tonnes de CO₂ générées à l'étranger pour satisfaire la demande finale intérieure (hors importations ré-exportées) sur un total de 545 millions de tonnes de CO₂. Dans ces conditions, après prise en compte de l'ensemble des échanges extérieurs, l'empreinte carbone de la demande finale de chaque Français s'élève à 9 tonnes par an, alors que 6,7 tonnes de CO₂ sont émises en moyenne, par personne, sur le territoire français (*graphique 1*).

Cet indicateur est relativement nouveau et son estimation nécessite de disposer de données détaillées et homogènes pour de nombreux pays, ce qui explique qu'il y ait peu de chiffres équivalents permettant des comparaisons internationales. Une étude de ce type a été réalisée pour l'OCDE en 2009 mais elle porte sur des résultats de l'année 2000 (*tableau 1*). Elle montre que l'empreinte carbone de la France est sensiblement inférieure en 2000 à celle des pays de la zone OCDE.

Graphique 1 - En 2005, l’empreinte carbone d’un Français s’élève à 9 tonnes de CO₂ par an si l’on tient compte des importations et des exportations, soit environ 30 % de plus que la quantité émise sur le territoire national



Note : CO₂ émis sur le territoire de la France métropolitaine en 2005, hors CO₂ issu de la combustion de biomasse à des fins énergétiques et hors utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF).

Source : SOeS d'après Citepa, Insee, Eurostat et AIE, 2010.

Tableau 1 - Comparaison de l’empreinte carbone de la France avec d’autres pays

En tonnes de CO₂

Pays	Empreinte par habitant, optique demande finale (2000)
France	8,7
Allemagne	11,9
Italie	9,6
Royaume-Uni	12,3
États-Unis	23,1
Japon	11,6
Pays OCDE	13,6
Chine	0,8
Russie	6,3

Source : OCDE 2009

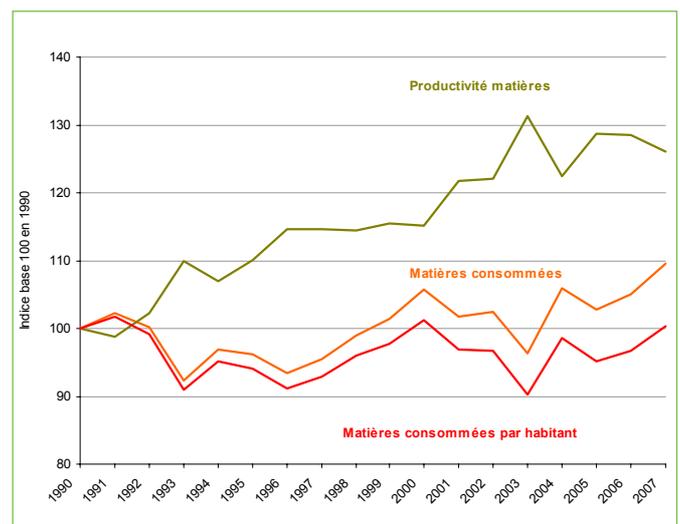
La productivité matières et la consommation de matières

Autre indicateur faisant partie des 15 IDD, la productivité matières répond à de nouveaux enjeux. Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre en ressources naturelles est en effet un enjeu majeur. La stratégie de l'UE, comme celle de la France, en faveur du développement durable, vise le découplage entre la croissance économique et l'impact environnemental associé à l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières. Les progrès dans le découplage peuvent être approchés par le biais d'indicateurs de productivité matières.

La productivité matières donne en effet un aperçu de l'efficacité d'une économie en faisant le lien entre la croissance économique et l'utilisation des matières extraites sur le territoire national ou importées sous forme de matières premières ou de produits finis. En ce sens, c'est un indicateur de production durable, ce que recommande de développer la Commission. La productivité matières est égale au PIB divisé par la consommation intérieure apparente de matières, comme la productivité du travail est égale au PIB divisé par l'emploi. Elle s'élève à 1,90 € de PIB/kg de matière utilisée pour la France en 2007, à comparer à 1,71 pour l'UE-15. Les estimations, réalisées cette année par le CGDD/SOeS pour la France, montrent qu'elle a augmenté en France de 26 % entre 1990 et 2007 : on produit aujourd'hui davantage avec une même quantité de matières.

La consommation de matières est quant à elle un indicateur de pression environnementale (type d'indicateurs également recommandé) car il mesure les prélèvements globaux sur la nature. Son évolution, comparée à celle de la population, donne une indication sur la tendance à aller ou non vers un mode de consommation plus sobre. La consommation de matières par habitant s'élève à 14,3 tonnes en 2007, en France, du même ordre qu'en 1990, 16 tonnes en Allemagne et 20 tonnes pour l'UE-15 (graphique 2 et tableau 4). Mais, les « flux cachés », liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées, ne sont pas comptabilisés dans la consommation intérieure apparente de matières. En 2007, en France, ils sont estimés à 12 tonnes par habitant qui s'ajoutent à la consommation apparente, mais ces résultats ne sont pas encore comparables à ceux d'autres pays en l'absence de statistiques internationales sur ce sujet.

Graphique 2 - La productivité matières a augmenté en France de 26 % entre 1990 et 2007 ; cependant, la consommation de matières par habitant reste stable



Note : Métropole et Dom. La consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations.

Source : SOeS, Insee 2010

Tableau 2 - Comparaison de la consommation de matières de la France avec d'autres pays

En tonnes par habitant

Pays	Consommation intérieure apparente de matières (2007)
France	14,3
Allemagne	16,0
Italie	13,6
Royaume-Uni	12,4
Espagne	19,7
EU-15	20,0
EU-27	16,5

Note : la consommation incluant les flux cachés (dont ceux liés aux importations) par pays n'est pas disponible.

Source : Eurostat

Des développements portés aussi au niveau international

La mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi présentera d'autant plus d'intérêt que les travaux seront menés en coopération avec d'autres pays. Ainsi, **au niveau international**, plusieurs initiatives sont à signaler :

- le partenariat Eurostat-Insee qui associe les Instituts nationaux de statistique de quinze autres pays de l'UE. Quatre task force ont été mises en place correspondant à chacun des trois chapitres du rapport, plus une de coordination. Le CGDD/SOeS représente la France dans la task force « durabilité de l'environnement » mise en place en mai 2010 ;
- la commande « Sarkozy-Merkel » d'un rapport franco-allemand sur la question « Qu'est-ce que la croissance du XXI^e siècle, qu'est-ce que la prospérité pour des nations industrielles extrêmement développées ? ». Le rapport doit s'appuyer sur celui de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il est pris en charge par le Conseil d'analyse économique pour la France et par un « Conseil des cinq sages » pour l'Allemagne. Une conférence à Berlin est prévue en décembre 2010 avec remise du rapport aux deux commanditaires ;
- l'OCDE a intégré les recommandations de la Commission Stiglitz dans son programme de travail et dans la stratégie pour une croissance verte ;
- la Commission statistique de l'ONU a décidé d'inscrire un point « Stiglitz » à son ordre du jour de 2011. ●

Pour en savoir plus

Publications récentes du CGDD/SOeS :

- *L'exposition aux risques environnementaux davantage ressentie dans les grandes villes*, Le point sur n° 11, avril 2009
- *Matières mobilisées par l'économie française*, Études & documents n° 6, juin 2009
- *La consommation intérieure de matières par habitant est stable*, Le point sur n° 41, janvier 2010
- *Les indicateurs de développement durable*, La Revue du CGDD, janvier 2010 (10 articles, 100 pages)
- *Une expertise de l'empreinte écologique*, Études & documents n° 16, janvier 2010
- *10 indicateurs-clés de l'environnement*, édition 2010, Repères, avril 2010
- *Données de synthèse sur la biodiversité*, RéférenceS, mai 2010
- *Les Français et la biodiversité*, Le point sur n° 55, juin 2010
- *Les opinions et les pratiques environnementales des ménages*, in « *L'environnement en France* », RéférenceS, juin 2010
- *Les enjeux exposés aux risques majeurs*, in « *L'environnement en France* », RéférenceS, juillet 2010
- *Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013*, Repères, juillet 2010
- *CO₂ et activités économiques de la France, Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution*, Études & documents n° 27, août 2010
- *Opinions et pratiques environnementales des Français en 2009*, Chiffres & statistiques n° 153, septembre 2010

Site internet du CGDD/SOeS :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Publications de l'Insee :

www.insee.fr

Bruno Tréguët (SOeS)

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

le point sur

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Mel : diffusion.so.es.cgdd@developpement-durable.gouv.fr
Fax : (33/0) 1 40 81 13 30

Directeur de la publication : Bruno Tréguët

Rédacteur en chef : Guillaume Mordant

Coordination éditoriale : Patricia Repérant

Conception : Catherine Grosset

Impression : Imprimerie intégrée au Meeddm
Imprimé sur du papier certifié écolabel européen.
www.eco-label.com



ISSN : 2100-1634

Dépot légal : Septembre 2010

Un an de mise en œuvre des recommandations de la Commission Stiglitz

Vers une nouvelle génération d'indicateurs (suite)

Les trois parties du rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, ses douze recommandations et les travaux réalisés ou à venir

Partie 1 : La mesure du Produit intérieur brut

Recommandations

- R1** : se référer aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production ;
- R2** : mettre l'accent sur la perspective des ménages ;
- R3** : prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus et la consommation ;
- R4** : accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses ;
- R5** : élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

Fait et diffusé en 2009 et 2010 (1^{er} semestre) dans les publications de l'Insee

Recommandations

- R1 et R4** : les inégalités entre les ménages selon les revenus et selon la consommation dans les comptes nationaux ;
- R2 et R4** : la prise en compte des transferts sociaux en nature (éducation, santé...) dans l'évaluation des inégalités ;
- R1, R2 et R4** : l'évolution des inégalités de niveau de vie entre 1996 et 2007 ;
- R2 et R3** : le patrimoine économique national en 2009 ;
- R1, R2 et R4** : l'évolution des très hauts revenus entre 2004 et 2007 ;
- R1 et R12** : une approche nouvelle de la consommation des ménages issue des comptes nationaux : les émissions de CO₂ dues à la consommation finale des ménages par catégorie de ménages (en collaboration avec le CGDD/SOeS) ;

Pour plus de détails, voir www.insee.fr

À venir

Recommandations

- R2** : les évolutions sur dix ans du pouvoir d'achat des ménages par catégorie ;
- R3** : une décomposition du patrimoine des ménages selon cinq catégories de ménages ;
- R3** : les inégalités de patrimoine entre ménages ;
- R2 et R5** : prise en compte des activités domestiques des ménages en complément du PIB, à partir des enquêtes emploi du temps.

Pour plus de détails, voir www.insee.fr

Partie 2 : La qualité de la vie

Recommandations

- R6** : la qualité de la vie dépend de la situation objective et des opportunités de chacun. Il conviendrait d'améliorer les mesures chiffrées de la santé, de l'éducation, des activités personnelles, des conditions environnementales, des relations sociales, de la participation à la vie politique et de l'insécurité ;
- R7** : les indicateurs de la qualité de la vie devraient, dans toutes les dimensions qu'ils recouvrent, fournir une évaluation exhaustive et globale des inégalités ;
- R8** : des enquêtes devraient être conçues pour évaluer les liens entre les différents aspects de la qualité de la vie pour chacun, et les informations obtenues devraient être utilisées lors de la définition de politiques dans différents domaines ;
- R9** : les services de statistiques devraient fournir les informations nécessaires pour agréger les différentes dimensions de la qualité de la vie, permettant ainsi la construction de différents indices ;
- R10** : les mesures du bien-être, tant objectif que subjectif, fournissent des informations importantes sur la qualité de la vie. Les services de statistiques devraient intégrer dans leurs enquêtes des questions visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et priorités.

Fait et diffusé**Recommandations**

R6 : estimations des populations et des logements exposés aux risques naturels (CGDD/SOeS) ;

R6 et R8 : enquêtes sur la perception sociale de l'environnement, sur la perception des risques et sur la sensibilité à la biodiversité des Français (CGDD/SOeS) ;

R7 et R9 : l'évolution des niveaux de vie, de la productivité et du bien-être en longue période (Insee).

À venir**Recommandations**

R6 et R7 : connaissance du « mal-logement » (Insee) ;

R6, R7 et R8 : participation sociale, adhésion aux associations (Insee) ;

R6 à R9 : mesure de la qualité objective de la vie (Insee) ;

R6, R7 et R9 : temps passé par les ménages à leurs différentes activités (professionnelles, loisirs, domestiques, etc.) et manière dont ils perçoivent ces activités (Insee) ;

R10 : appréciation subjective du bien-être (Insee).

Pour plus de détails, voir www.insee.fr

Partie 3 : Le développement durable et l'environnement**Recommandations**

R11 : l'évaluation de la durabilité nécessite un tableau de bord d'indicateurs bien défini et limité. Toutes les composantes de ce tableau de bord devraient pouvoir être interprétées comme des variations des « stocks » qui entrent dans la détermination du bien-être humain. Un indice monétaire de durabilité aurait aussi sa place dans un tel tableau de bord, mais, en l'état actuel des connaissances, il devrait demeurer principalement axé sur les aspects économiques de la durabilité ;

R12 : les aspects environnementaux de la durabilité méritent un suivi séparé reposant sur une batterie d'indicateurs physiques sélectionnés avec soin.

Fait**Recommandations**

R11 et R12 : un tableau de 15 indicateurs de développement durable pour la France est désormais associé à la SNDD (Producteurs : CGDD/SOeS et Insee) et a été vulgarisé, sous la forme d'un livret, à l'occasion du Comité interministériel du développement durable (CIDD) consacré à la Stratégie nationale du développement durable (SNDD). Il y a en outre 35 indicateurs de développement durable de « second niveau » associés également aux défis clés de la Stratégie nationale de développement durable et 4 indicateurs de contexte (*non liés aux défis de la SNDD*).

Plusieurs indicateurs phares de la SNDD « peuvent être interprétés comme des variations de stocks » (R11) : la consommation de matières par habitant, l'empreinte carbone de la demande finale, l'évolution de la population des oiseaux communs, l'artificialisation des sols. Ils peuvent constituer une amorce de « batterie d'indicateurs physiques des pressions environnementales » (R12).

Une commission de concertation de type « gouvernance à 5 » et une conférence nationale pour définir les indicateurs de développement durable (Organisateurs : CGDD, Cese, Cnis - *recommandation générale de la conclusion du rapport*) ;

R12 : « empreinte carbone » de la France : émissions de CO₂ dues à la demande finale y compris celles qui sont dues aux importations (CGDD/SOeS) ;

R11 et R12 : consommation de matières y compris celles qui sont dues aux importations (CGDD/SOeS) ;

R12 : recueil d'indicateurs sur la biodiversité (CGDD/SOeS) ;

R3 et R11 : estimation des coûts non payés par l'économie pour la dégradation de l'environnement : le cas du réchauffement climatique (CGDD/SOeS) ;

R11 et R12 : expertise de l'empreinte écologique (CGDD/SOeS) ;

R11 : rapport sur l'économie de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes (CAS) ;

R11 : l'épargne nette ajustée et d'autres approches de la soutenabilité, quelques fondements théoriques (Insee).

À venir (2^e semestre 2010- 2011)**Recommandations**

R11 : estimation du contenu en CO₂ du caddie des ménages (CGDD/SOeS, Ademe) ;

R11 et R12 : 1^{re} estimation de « l'empreinte eau » de la France selon la même méthode que l'empreinte carbone (CGDD/SOeS) ;

R12 : mise au point d'un indicateur territorial de potentiel de biodiversité (CGDD/SOeS, IGN, MNHN, Dreif) ;

R11 : développements des travaux sur les indicateurs de développement durable (CGDD/SOeS et Insee) et sur les coûts non payés pour l'épuisement des ressources naturelles (CGDD/SOeS) ;

R11 : rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement sur les outils économiques de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques (CGDD/Seeidd).

Pour ce qui est fait et diffusé, voir les références bibliographiques :

- « Pour en savoir plus », page 4 ;
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr ;
- www.insee.fr